

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délibération n°2026-14 du conseil d'administration du 12 mars 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : Parts femmes / hommes au 1^{er} janvier 2026 à l'université de Bordeaux

Les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de l'université de Bordeaux sont ainsi fixées au 1^{er} janvier 2026 :

Effectifs au 1 ^{er} janvier 2026	Nombres de personne	En %	Nombre de siège
Femmes	4824	56,09%	11
Hommes	3776	43,91%	9
Total :	8600	100%	20

Article 2 : Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 3 juin 2026

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux